

MODULE

Identifier les cadres juridiques de l'organisation du travail

ORGANISATION

21h00 de formation sur 3 jours de 7h00/jour (les vendredis)

OBJECTIFS

Identifier et interpréter les leviers juridiques relatifs à l'organisation du travail pour assurer un équilibre des temps dans la vie professionnelle d'une part et dans l'articulation avec la vie personnelle d'autre part.

PUBLICS

Chefs d'entreprises, Dirigeants, Consultants ; managers ;
Président ou Directeur d'association ;
Directeurs de structures publiques ou privées ;
Salariés et agents publics ; Salariés du privé ;
Responsables des ressources humaines, acteurs de l'insertion ;
Fonctionnaires, représentants du personnel et représentants syndicaux, chargés de mission ;
Professions libérales.

COMPETENCES VISEES :

- Identifier dans le code du travail les leviers juridiques les plus efficaces et les appliquer pour garantir le bien-être au travail et l'organisation du travail efficace.
- Distinguer ou interpréter l'articulation des normes conventionnelles et légales et leur hiérarchie.
- Maîtriser le dialogue social.

CONTENU

Temps & bien-être	Cadre juridique du temps de travail comme levier de bien être
Travail & bien-être	Evolution des rapports Homme-travail dimension individuelle ; évolution des rapports société-travail)
Bonheur & bien-être	Approche de psychologie positive
Santé & bien-être	Approche santé globale

APPROCHE PEDAGOGIQUE

Enseignements en présentiel assurés par des Professeurs d'Université et enseignants chercheurs en droit de l'Université d'Angers, ainsi que d'un professionnel, un avocat spécialisé en droit du travail.

Formation organisée autour d'apports théoriques, une pédagogie de classe inversée et une étude de cas.

Animation et échanges/débats autour des pratiques et expériences professionnelles des participants.

Moodle avec accès à des documents pédagogiques pour compléter les apports de la formation.

INTERVENANTS

- **Bernard GAURIAU, Professeur d'Université en Droit** à l'Université d'Angers : Participe régulièrement à la formation professionnelle notamment auprès des inspecteurs du travail mais aussi dans d'autres branches professionnelles où le droit du travail est nécessaire à connaître (experts comptables, consultants...)

- **Anne-Sophie HOCQUET, Enseignante chercheuse en Droit à l'Université d'Angers**, spécialisée en droit social intervenant en Droit, GRH et management international sur les aspects de mobilité des travailleurs.

- **Anaëlle TANGRE ou Gilles PEDRON, Avocats en droit du travail.**